Légende

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation - 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
- STAT Zone de stationnement
- REC-a Zone de sport et de loisirs - a
- REC-b Zone de sport et de loisirs - b
- JAR Zones de jardins familiaux

Dénomination de la zu des zones				
COS	max. min.	max. max.	CUS	max. min.
CBS	max.		DL	max. max.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- VERD Zone de verdure
- FOR Zone forestière (8)
- HOR Zone horticol
- PARC Zone de parc

Zones superposées

- Me-1 Plans d'aménagement particulier - approuvés
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - IP Servitude "urbanisation" - intégration paysagère
  - B Servitude "urbanisation" - biotopes
  - ES Servitude "urbanisation" - étude du sol
  - CE Servitude "urbanisation" - cours d'eau
  - CE-EB Servitude "urbanisation" - cours d'eau Ernz Blanche
  - CV Servitude "urbanisation" - coulée verte
  - SP Servitude "urbanisation" - spécifique
- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Construction à conserver (9)
  - Volume et alignement à respecter (9)
  - Alignement à respecter (9)
  - Elément à protéger - "petit patrimoine" (9)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives

à l'aménagement du territoire:

- Décharge pour déchets inertes (1)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zones protégées d'intérêt communautaire et international Réseau Natura 2000 (2)
- Zones protégées d'intérêt national - non réglementé (2)

à titre indicatif: (3)

- Biotopes protégés article 17
- Habitats espèces protégées
  - H1 voir partie écrite article 17 et 21
  - CEF mesure compensatoire anticipée article 27
  - MC mesure compensatoire

à la protection des sites et monuments nationaux

- Immeubles et objets classés monuments nationaux
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplementaire

à titre indicatif:

- Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction

à la gestion de l'eau

- Zone innondable - HQ 10 (6)
- Zone innondable - HQ 100 (6)
- Zone innondable - HQ extrême (6)
- Zone de protection des sources provisoires (7)

FOND DE PLAN

- Limite communale
- 475 Courbes de niveau (8)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)
- Source (7)
- PCN Parcellaire (10)
- PCN Bâtiments (10)
- Bâtiments ajoutés (11)
- Bâtiments ajoutés (13)
- Accès au quartier d'habitation
- Lignes électriques aériennes de 65 kV à 220 kV (8)
- cimetière (8)

(1) MDDI, Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes"
(2) Ministère de l'Environnement, MDDI, 2015
(3) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
- Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2013
- Innenkartierung der geschützten Biotope im Innenbereich der ehem. Gemeinde Medernach, Etude préparatoire, pact s.à r.l., 2008 (mise à jour 2012)
- Innenkartierung der geschützten Biotope im Innenbereich der ehem. Gemeinde Ermsdorf, Etude préparatoire, Zeyen+Baumann, 2009
(4) Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 18 juillet 19
(Mémorial B - n°35 du 19 mai 2009, état au 08 janvier 2013)
(5) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - mars 2014
(6) Administration de la Gestion de l'Eau, TIMIS-flood, 2013, sur base du loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau
(7) Administration de la Gestion de l'Eau, 2008
(8) Base de Données Topo-Cartographique (BD-LTC), Administration du cadastre et de la topographie, 2008
(9) Commune de la Vallée de l'Ernz - Inventar der schützenswerten Gebäude, pact s.à r.l. et Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, janvier 2015
(10) Administration du cadastre et de la topographie - PCN exercice 2014
(11) Mise à jour des nouvelles constructions (en supplément aux construction issues du PCN) a été réalisée par les bureau d'études sur base des orthophotos 2013 et une inspection des lieux récente.
(12) Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17 et article 21
(13) Nouvelles constructions sur base des orthophotos 2019

Vote du conseil communal	
Approbation du Ministre de l'Environnement	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	

PAG en vigueur

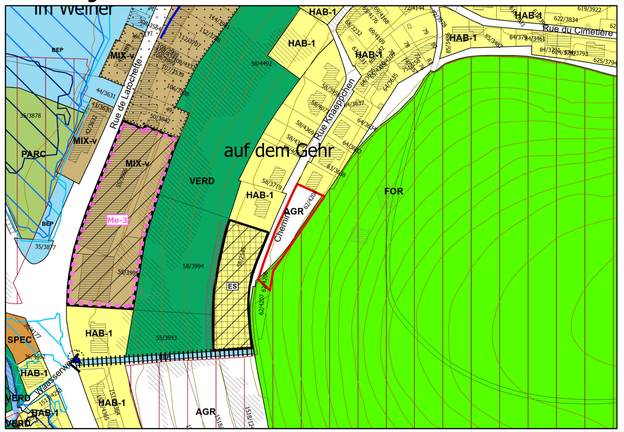

PAG Projet

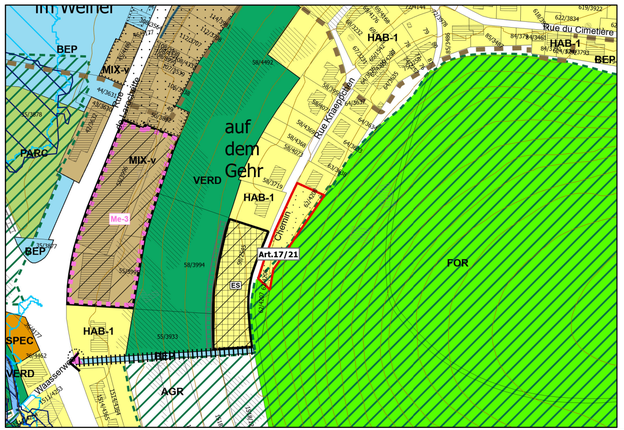

- Modification
- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière

- Modification
- HAB-1 Zone d'habitation 1
- Art.17/21 Habitats espèces protégées

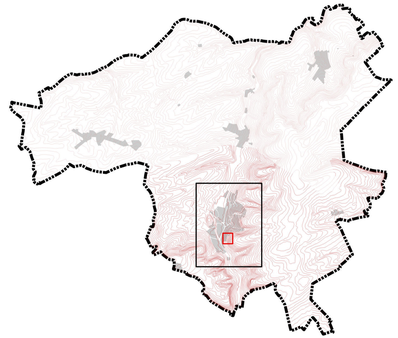

PCN © ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG 2012 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Aerenzdallgemeng

Administration communale de la Vallée de l'Ernz

N

Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général

Projet N° 12002/23051

Medernach

lieu-dit "Rue Knaepphaff"

provisoire

Echelle	1/2500
Date	XX.XX.2026
H. Jochem	
M. Mersch	
Plan N°	Ind 4 D

p a c t
projets d'aménagement territoires
58 rue de Machtum
Tél.: +352 26 45 80 90
mail@pact.lu
L-6753 GREVENMACHER
Fax: +352 26 25 84 86
www.pact.lu

Date	Ind	Modifié par	Vérifié par	Modification
04.09.2019	A	RB	HJM / MM	Medernach "Millewee"
29.06.2021	B	RB	HJM / MM	Medernach "Halsbach"; "Neimillen"; "Vor Langert"; "rue Savelborn"; "rue Halsbach"
10.06.2025	C	RB	HJM / MM	Medernach "Wantergaass","am Waasserwee", "Am Dolenberg", "Rue d'Ermsdorf II", "Auf dem Denn"
XX.XX.2026	D	RB	HJM / MM	Modification ponctuelle à Medernach - VERD en HAB-1; AGR & FOR en HAB-1